

Réunion du comité directeur CODEP Rhône et Lyon métropole du Jeudi 8 octobre 2020 Visioconférence par Zoom

La séance est déclarée ouverte par le président du Comité Départemental Rhône et Lyon Métropole, Marc PETIT.

Quorum atteint.

Le secrétariat est tenu par Patricia AUDOUY, secrétaire adjointe.

Feuille de présence

Présents :

**Comité directeur :*

Marc PETIT, Président	Renaud HELSTROFFER, Président adjoint
Catherine LAFONT, Vice-présidente	Alain JAVILLIEY, Trésorier adjoint
Sylvie HUSSON, Secrétaire	Patricia AUDOUY, Secrétaire adjointe
Valérie BURDIN, Conseillère	Anne STUKENS, Conseillère
Anne Edith CURE, Conseillère	Pascale SENTENAC, Conseillère
Denis CARRION, Conseiller	Alain RUET, Conseiller
Yves GRANGER Suppléant	

**Commissions :*

Frédérique CORDIER, Présidente commission apnée
Henri FANTON, Président commission audiovisuelle
Stéphane DUFOUR, Président commission Nage avec palmes
Benoit PHILIPPS, Président commission souterraine
Charles DOMAS, Président commission technique
Maxime DOOMS, Président commission Hockey subaquatique
Franck POTHE, commission archéologie

Excusés :

Anaïs CUNILLERA, Présidente commission archéologie
Luc PAILLET-PETIT Suppléant

Absents :

Christophe REBEYROTTE, Vice-président
Hervé CORDIER, Vice-président
Vincent BERTIN Conseiller
Alain PECHEREAU, Conseiller
Gilbert MELKONIAN, Conseiller
Frédérique SPERRY Suppléante
Olivier GIRAUD, Président commission médicale
Hélios ARROYO, Président commission pêche sous-marine
Brigitte FOURNIER, Présidente commission biologie et environnement
Manuel ABAD, Président commission tir sur cible

1) Ordre du jour

- Organisation de l'assemblée générale électorale

2) Organisation assemblée générale

L'assemblée générale électorale CODEP Rhône et Lyon Métropole est prévue **le vendredi 6 novembre 2020**.

A ce jour, une seule liste se présente pour l'élection du comité directeur départemental ainsi qu'une seule personne par commission pour l'élection des présidents de commission. La commission tir sur cible est sans candidature.

Un point sur les fiches individuelles des candidatures reçues sera fait par Renaud HELSTROFFER et Sylvie HUSSON.

Marc PETIT a souhaité l'avis des membres présents afin de décider de la tenue de l'assemblée générale en présentiel ou en distanciel.

En présentiel, possibilité d'avoir une salle de 100 places au Comité Départemental Olympique et Sportif ainsi que de deux salles communicantes au centre culturel Edouard Brenot à Grigny par l'intermédiaire d'Yves JALOUNEIX.

Au vu des règles sanitaires en vigueur à Lyon et sa métropole, la jauge d'effectifs pour un regroupement public est fixée à 10 personnes. De ce fait, la décision est prise de réaliser l'assemblée générale en distanciel.

Plusieurs questions se posent par rapport à la tenue de cette assemblée générale électorale en distanciel :

- Comment mesurer le nombre de personnes présentes afin de définir l'atteinte du quorum.
- Comment gérer les pouvoirs pour les votes.

Possibilité d'utiliser la fonction sondage sur zoom mais toutes les personnes présentes ne pouvaient pas le visualiser.

Plusieurs propositions sont émises par les participants : voter dans le tchat, voter dans le tchat uniquement pour les personnes ne visualisant pas le sondage avec désignation d'un accesseur, vote en anticiper, création d'une adresse mail spécifique pour le vote, doodle, google form, courrier, prestations payantes pour gestion des votes (environ 1 000 euros).

Il est rappelé que, comme les votes concernent des personnes, ceux-ci doivent être confidentiels.

Yves GRANGER propose l'utilisation d'un webinar (go to webinar) qui s'apparente à une conférence avec les mêmes fonctionnalités que la visio, préservant l'anonymat, sans logiciel à installer, accès directement depuis le navigateur web et accessible depuis un téléphone portable et possibilité de visualiser des documents.

*D'autres questions se posent :

- Comment vérifier que le quorum pour l'assemblée générale est atteint ?
- Comment vérifier les licences des votants ? Comment identifier les personnes votantes. Il est rappelé que seules les personnes à jour de licence 2019/2020 peuvent voter.

Plusieurs solutions sont proposées : consulter les validités des licences sur le site de la FFESSM, mettre son numéro de licence en plus de son nom lors de l'accès à la réunion.

Yves GRANGER précise que go to webinar permet d'avoir un formulaire de connexion sur la page d'accueil de la conférence et permet aussi de paramétrer des champs ce qui permettrait de pouvoir noter le numéro de licence de la personne.

Renaud HELSTROFFER et Yves GRANGER s'occupent de travailler sur l'utilisation de ce webinar ou d'autres solutions, pour l'assemblée générale, afin de transmettre un mode opératoire aux présidents avec des personnes contacts en cas de difficultés.

Comme il est nécessaire que certains éléments soient transmis d'ici début de la semaine du 12 octobre 2020, Marc PETIT propose que les éléments concernant l'assemblée générale soient transmis aux présidents en deux temps :

- Premier temps : Envoie de la liste de candidatures et des rapports d'activités des commissions début de semaine du 12 octobre 2020.
- Deuxième temps : Envoie des éléments concernant la gestion et le déroulement de l'assemblée générale.

Il sera nécessaire de procéder à une phase de test du webinar en comité restreint. Dans tous les cas, l'accès à la visioconférence, le jour de l'assemblée générale, sera possible à l'avance.

*Il manque à ce jour plusieurs rapports de commission. Sylvie HUSSON se charge de faire le point sur les rapports reçus.

Tour de table :

Maxime DOOMS précise qu'il a des accès région FFESSM pour la vérification des licences.

Benoit PHILIPPS demande si bonne réception de son compte rendu d'activités et s'il est possible de passer des slides lors de l'assemblée générale. Réponse de Renaud : Les slides peuvent être affichés, à la demande, lors du déroulement de l'assemblée générale.

Frédérique CORDIER demande s'il est possible de faire une vidéo. Réponse : Il est difficile d'utiliser l'outil vidéo en visioconférence car la transmission risque d'être hachée.

Sylvie HUSSON demande si le nettoyage de la Darse est maintenu. Réponse de Marc : A ce jour autorisation de la préfecture.

La Secrétaire Adjointe

Patricia AUDOUY



Le Président

Marc PETIT

